

Procès-verbal n°8 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du : **Jeudi 30 Septembre 2021**

À : **14h00**

Présidence : M. Jean-Marie ROUFFIAC

Présents : Mme Cendrine MENUJIER, MM. Claude LUGUEL, Jean-Pierre RIEU

Excusé : M Patrick AURILLON

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 7 de la réunion du 23 septembre 2021

COUPE GARD LOZERE

RAPPEL

Article 6 des Règlements Généraux du District

- 1- Durée des rencontres : 1 match dure 90 minutes, deux périodes de 45 minutes entrecoupées d'une pause de 15 minutes
- 2- En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire du match (hormis pour la finale), les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu ; modification applicable à compter du 01.06.21.

Mise à jour du calendrier

Les rencontres non jouées le dimanche 26.09.21 suite aux intempéries seront jouées le **Dimanche 3 Octobre 2021** :

DEPARTEMENTAL 1

OC Redessan / AS St Privat 1

DEPARTEMENTAL 3 A

SC Anduze 2 / AS St Privat 2

DEPARTEMENTAL 4 A

Les Mages Sedisud St Ambr / ES Barjac 2

SC Brouzet Alès / O St Hilaire la Jasse 2

DEPARTEMENTAL 4 B

FC Ribaute Tavernes 2 / CA Besseges 2

DEPARTEMENTAL 4 C

FC Pont St Esprit 2 / AS St Paulet 2

DEPARTEMENTAL 4 D

FC Langlade 2 / Ent Perrier Vergéze 2

Moussac FC 2 / SC Manduel 2

Homologations

D2 POULE B - Match n°235590919 du 12.09.2021

CO Soleil Levant 2 / FC Bagnols Pont 2

Match perdu par pénalité à Bagnols Pont 2, moins 1 point au classement.

D4 Poule A - Match n°23560136 du 12.09.2020

Le Collet de Déze AS 1 / O Minier Pontil Pradel 1

Match perdu par pénalité à O. Minier Pontil Pradel, moins 1 point au classement.

Le Président.

Mr Rouffiac